Image not found or type unknown

demande d'echange de periode de vacances

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **20:50**

Bonjour, mon problème est que je désire partir avec mes deux enfants (17 et 10 ans) en avril prochain pour un voyage organisé par mon travail pendant la deuxième periode de vacances scolaires et le tribunal qui a jugé il y a 8 ans ma séparation a dit une année sur deux la premiere ou deuxieme partie et evidemment ce voyage tombe pendant la période où les enfants doivent aller chez mon ex et celui ci decide malgré les pleurs de ses enfants de ne pas accepter l'échange. Ais je un recours ? quelque chose que je puisse faire? je ne peux meme plus annuler ce voyage et je dois donc regler la totalité pour mes enfants qui ne viennent plus. Merci d'avance

Par **Domil**, le **19/01/2011** à **21:02**

A part faire une requête au JAF en urgence, je ne vois pas ce que vous pouvez faire.

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **21:09**

je vais aller dès demain faire cela on verra bien, je vais au tribunal avec le papier de mon employeur qui precise les dates du voyage et que j'ai tout reglé ? et mon jugement ? qui n'essaye rien n'a rien. Je voulais rien faire en pensant que mes enfants pouvaient se debrouiller avec leur père pour lui faire entendre raison mais à croire qu'il est devenu fou il les appelle pour leur redire et redire que c'est non et qu'il ne changera pas d'avis. C'est assez imonde pour les enfants car il sait depuis longtemps qu'ils etaient tous content d'y aller. Je ne trouve plus le sommeil je ne pense qu'à ça. Pourquoi ça ne peut pas être simple.

Par **Sourire**, le **19/01/2011** à **21:15**

Peut-être aurait-il fallu lui demander son avis avant de vous engager ailleurs ? C'est peut-être cela qui l'a agacé. Rien n'est sans doute perdu. Peut-être faire amende honorable et trouver un compromis...

Par **Laure11**, le **19/01/2011** à **21:18**

Non, il ne faut pas aller au tribunal, mais faire une requête au Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants.

Il serait très étonnant que l'audience puisse avoir lieu avant vos vacances, c'est pourquoi il faut contacter un avocat pour un référé (procédure rapide).

Vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle selon vos revenus.
Combien avez-vous d'enfants ?
Je vous donnerai les plafonds pour bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou partielle.

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **21:27**

Merci de vos bons sentiments mais ça ne se passe helas pas comme cela. En 2002 nous nous sommes séparés après avoir vécu 18 ans ensemble et à l'epoque avec nos deux enfants de 9 et 2 ans il est parti avec une jeune femme de 25 ans plus jeune que lui avec qui il est marié depuis et ont une petite fille de 3 ans. j'ai refait tres vite ma vie 3 mois après notre rupture (il n'a pas aimé) et j'ai un petit garcon de 5 ans avec ce nouvel homme (qui ne vit pas avec moi etant fonctionnaire il a été muté à 150 km). J'ai toujours dans un souci de bien etre de mes enfants fait en sorte d'échanger , d'emmener moi meme mes enfants chez lui ect ... je recupere les enfants le dimanche soir pour qu'il n'est pas à les enmmener le lundi matin à 6h puisqu'il a deménagé à 60 km. Il part chaque début septembre en vacances seul avec sa femme et ne prend pas les enfants ces we là. Un we de decembre il n'est pas venu chercher les enfants car il y avait de la neige je lui est bien précisé par téléphone qu'il ne pourrait pas recuperer ces jours il a dit ok. Pendant les vacances de Noel il devait me ramener les enfants le 25 decembre au soir et il m'a envoyé un sms (oui oui vous lisez bien) à 11h36 pour me dire "comme j'avais vu avec toi je ramenerais les enfants lundi soir " alors que dans la valise j'avais mis un courrier precisant les modalités du voyage en Turquie,une demande d'echange de we pour un retour de classe de neige qui l'obligerait à venir le vendredi soir chercher l'ainé,le samedi soir l'autre enfant et le dimanche soir me ramenait les deux soit une economie de 6 aller retour de 60km chacun, et aussi la reclamation de ma pension du mois de Juillet qu'il ne veut pas me regler. Bref je n'ai pu telephoner pour m'expliquer car il avait bloqué tous les telephones j'ai donc appellé mon fils ainé sur son portable et quand j'ai eu le petit il a pleuré et moi aussi car je voulais qu'ils rentrent ... les courses pour le we avait été faites, nous avions décalés Noel pour que leur petit frere le fasse avec eux. bref tout été organisé. Il a finalement ramener les enfants le samedi soir car il lui été insuportable d'entendre ses enfants pleurer. Et pour se venger il m'envoie un courrier pour me dire un mois après ma demande pour le voyage qu'il est hors de question d'echanger les vacances parce que j'ai fait pleurer les enfants. Ce n'est pas toujours les femmes qui sont mauvaises !! il y a de tout pour faire un monde...

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **21:31**

LAURE je n'avais pas vu votre reponse. Je vais téléphoner à mon avocate demain matin et voir pour le referé. J'avais eu l'aide juridictionnelle pour ma séparation donc je pense que cela ne posera pas de problème. Mais est ce une décision du juge avec pièces ect ... car je

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

supporte plus cette préssion chez le juge de me retrouver face à lui... j'y suis déjà retourner car il voulait pas scolarisé notre fils le samedi matin pretextant un orthophoniste imaginaire. Et même si j'ai gagné je n'aime pas cela. Mais bon pour la bonne cause.

Quel document dois je donner pour le juge ?

Par **Laure11**, le **19/01/2011** à **21:37**

Bien sûr mamanarthur, il faudra voir le JAF. Je sais que ce n'est guère plaisant, mais c'est la seule solution qui s'offre à vous.
Surtout, appelez très vite votre avocate pour le référé, car nous sommes quand même le 20 janvier demain.

Il faudra dire au JAF que ces vacances avec votre entreprise sont une chance que vous risquez de ne pas retrouver de sitôt.

Je vous souhaite bon courage.

Tenez-nous au courant.

[s]NOTA[/s]: Votre avocat vous dira quels documents amener au JAF (une chose certaine, c'est qu'il faudra prendre le jugement de divorce).

Par **Sourire**, le **19/01/2011** à **21:39**

Je suis triste vraiment. :-(

Autant laisser faire le juge....

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **21:48**

merci beaucoup ça fait chaud au coeur, je ne dit rien à mon fils je veux pas lui donner de l'espoir pour rien !! déjà qu'il regarde le match où nous perdons et que nous ne sommes vraiment pas sur de gagner (aja/OM) En tous cas merci vraiment et je ne manquerais pas de revenir vous donner des nouvelles. Très bonne soirée à vous

Par **Domil**, le **19/01/2011** à **21:53**

Vous devriez aviser le père (après en avoir parlé à votre avocate) que vous allez l'assigner devant le jaf en urgence, ça pourrait le faire changer d'avis. Il a l'occasion d'avoir le beau role devant ses enfants (le papa qui se sacrifie pour ses enfants) alors que si c'est la justice qui le contraint, il aura le role du mauvais papa condamné par la justice. ça dépend de son

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

caractère, vous seul pouvez savoir quoi dire pour qu'il change d'avis.

Par **mamanarthur**, le **19/01/2011** à **22:02**

je pensais vraiment le connaitre mais là je ne sais plus, mon nouvel ami pense qu'il fait ça pour me faire chier ***(lire : me taquiner)***[/i][/b] !! juste parce qu'on part avec les enfants et pas lui. Mais il a qu'à partir aussi avec eux ? Nous ne sommes jamais parti si ce n'est une petite semaine en été 2 fois en 8 ans car nous faisons des travaux et pas trop les moyens de faire les deux. Là exceptionnelement mon employeur prend en charge 85% du voyage alors vous imaginez! et nous devions partir en 2012 mais vu le succès il a été décidé d'un premier voyage en Turquie en avril 2011 et un autre en 2012 en guadeloupe. La Turquie etant moins chère mon choix etait vite fait et jamais mais vraiment jamais j'aurais pu imaginer qu'il oserait dire non à ses enfants. Il est persuadé d'agir comme il faut pour me faire payer le Noel que lui seul est responsable d'ailleurs. Mais il ne veut rien entendre. Je vais voir avec mon avocate. Je vous raconte

Par **mamanarthur**, le **20/01/2011** à **18:47**

La reponse de mon avocate est sans appel, aucun juge ne prendra en compte ma demande, les vacances étant sur la période de mon ex !! et bien voilà jusqu'où mene la connerie humaine , mes enfants ne partiront pas avec moi, je vais passer un tres mauvais séjour ... mais moi qui ne suis pas rancunière je vais me venger je sais pas encore comment mais je vais pas pardonner ça.Je vais quand meme ecrire à mon ex histoire de me dire que j'aurais tout fait lui expliquer que sa punition est injuste et on verra bien mais je n'y crois vraiment pas.

Par **Domil**, le **20/01/2011** à **18:50**

D'un autre coté, vous avez été d'une grande légèreté de prévoir des vacances avec vos enfants, sur la période de vacances de leur père, sans même avoir la correction de lui demander AVANT.

Dans l'histoire, la connerie est partagée, et vous voulez en remettre une couche pour vous venger, les enfants en seront, encore, les victimes.

Peut-être que si dans votre lettre, vous vous excusiez d'avoir prévu ces vacances sur sa période sans lui demander son avis avant, que ça aurait plus d'impact

Par **mamanarthur**, le **20/01/2011** à **19:07**

c'est ce que je compte faire .. d'ailleurs le voyage etait bien prévu à l'initial en 2012 et sur ma période et quand celui ci a été changé par mon employeur je n'ai pas toute de suite vu le changement de periode et après j'avoue avoir été un peu laxiste sur le coup mais je n'aurais

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

jamais imaginé qu'il dise non mais surtout ce qui m'implique à me venger (en tout cas je ne cederai plus jamais sur un eventuel changement pour lui mais oui pour les enfants) c'est surtout qu'il dit non pour me punir pour noel alors que je n'y suis quand meme pour rien si lui et lui tout seul avait décidé de ne pas me ramener les enfants sans en discuter au préalable avec moi.

Par **Laure11**, le **20/01/2011** à **19:37**

[citation]**pension du mois de Juillet qu'il ne veut pas me regler**[/citation]

Essayez avec ça ! Vous lui dites que vous allez contacter un huissier afin de percevoir le pension Alimentaire de juillet 2010 qu'il n'a pas réglée et qu'il devait régler.

Mettez lui le marché en mains...

Par **mamanarthur**, le **20/01/2011** à **20:43**

merci mais parler d'argent avec lui le rendrait encore plus méchant je vais jsute lui parler de tout les echanges de jour que je fais d'habitude pour son bien etre à lui et non celui des enfants et lui expliquer qu'en effet j'aurais du le prevenir plus tot !! on verra bien merci en tout cas

Par **Domil**, le **21/01/2011** à **00:01**

En fait, là on sort du droit : c'est votre ex, vous êtes une des personnes qui le connait le mieux au monde, donc une des seules à savoir quoi lui dire.
De votre coté, la question est de savoir, si vous acceptez de vous écraser mollement, vous donner tous les torts etc., pour obtenir son accord si vous savez que ça marchera, par exemple.
Il n'a pas une mère, cet homme ? Une grand-mère qui serait furieuse contre son fils s'il empêche ses petits enfants de faire ce merveilleux voyage ?

Par **mamanarthur**, le **21/01/2011** à **19:21**

je lui ai fait un grand courrier pour expliquer tout ,et j'en ai parler avec mon fils ainé (17 ans) il m'a dit qu'il discuterait avec son père et que d'ici le 23 avril il arrivera à le faire changer d'avis. Esperons le !!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés